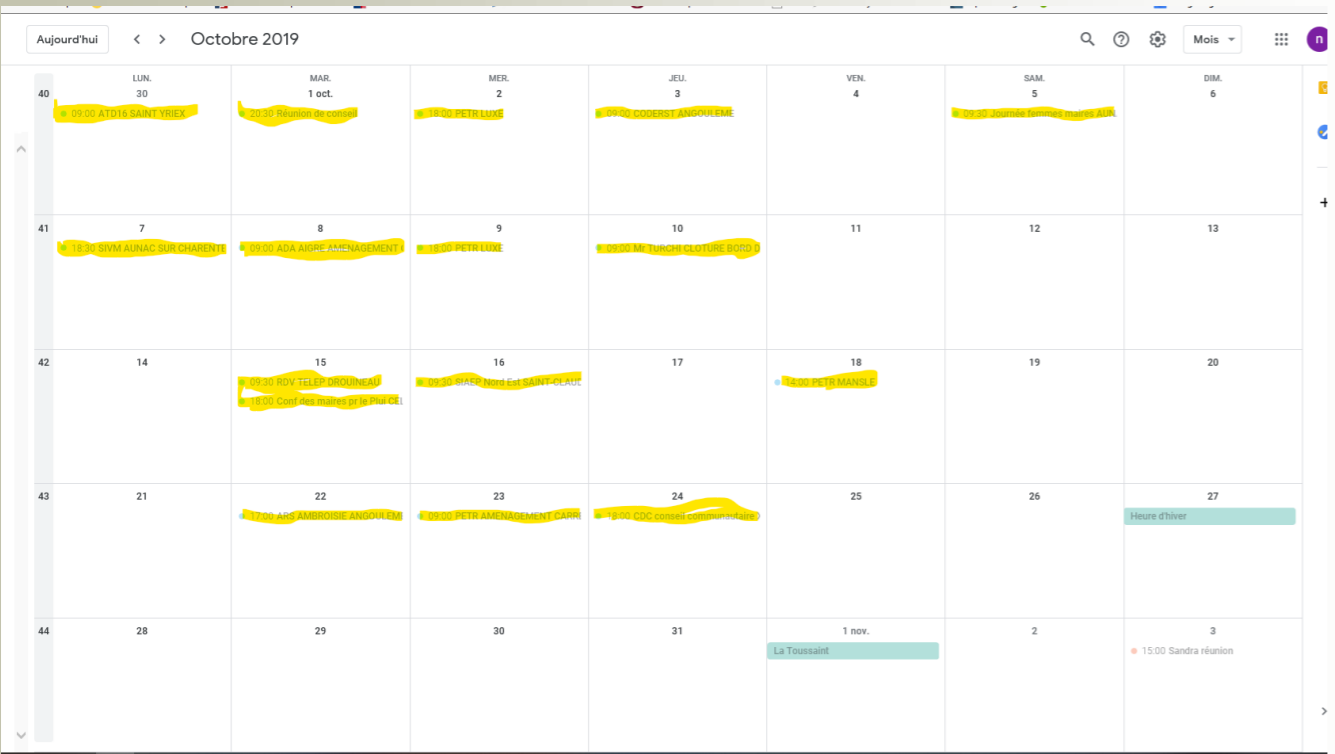




J'ai décidé d'insérer dans ce petit journal une copie de mon agenda du mois d'octobre, comme cela vous pourrez constater, je ne passe pas toutes mes journées à ne rien faire, entre les commissions et les réunions ainsi que les heures de présence à la mairie qui elles ne sont pas notées.

J'insère aussi une copie de mon bulletin d'indemnités ou vous pourrez voir que je n'ai pas 1000 € par mois.



Planning des réunions et des commissions

INDEMNITE DE FONCTION					
COMMUNE DE MOUTONNEAU LE BOURG 16460 MOUTONNEAU		Période : 1er Octobre au 31 Octobre 2019 Date de mise en paiement : 25/10/2019			
Code NAF : 8411Z N° SIRET : 21160238800012 N° URSSAF : Statut de la Fonction publique territoriale		Mme BEAU Nathalie 3 RUE DE LA PASSERELLE 16460 MOUTONNEAU			
Matricule : 1	N° d'attribution personnelle :	Date d'entrée dans la collectivité :	1er Janvier 2012		
Service : non affecté - 1	Statut : Autres	Emploi : Maire	1027 au 01/01/2019		
Echelle/Echelon :	Grade :	Indice Majoré :	630 Valeur du point annuel : 56,2323		
Bulletin de paie type: Elu					
Ligne de paie	Base	Tx salarial	Mt salarial	Tx patronal	Mt patronal
Indemnité de fonction	3 889,40	17%	661,20		
BRUT			661,20		
I.R.C.A.N.T.E.C. - Tranche A	661,20	2,8%	18,51	4,2%	27,77
C.S.G. non imposable	661,20	6,8%	44,96		
Net imposable					
597,73 € avant déduction des frais d'emploi	661,20	-1%	-6,61		
Financement du DIF des élus locaux	661,20	-2,4%	-15,87		
C.S.G.	661,20	-2,4%	-15,87		
R.D.S.	661,20	-0,5%	-3,31		
Net à payer avant imposition			571,94		
Impôt sur le revenu prélevé à la source		0%	0,00		
			NET A PAYER : 571,94 €		
	Brut	Imposable	Net à payer	Cotisations salariales patronales	Heures
Moisuel	661,20	571,94	571,94	89,26	27,77
Annuel	6 612,00	5 719,40	5 719,40	892,00	277,70

Communauté de Communes de Cœur de Charente, 1 réunion de conseil par mois, dans les communes qui ont des grandes salles (Mansle, Saint-Amand de Boixe, Ranville, Verdille.....)

PETR du Ruffécois, 1 réunion de conseil par mois, dans les communes qui ont des grandes salles (Mansle, Saint-Amand de Boixe, Ranville, Verdille.....)

SIVM d'Aunac sur Charente, 1 conseil tous les 2 mois.

Syndicat D'eau Potable Nord Est Charente, 1 conseil syndical tous les 2 mois, 1 bureau tous les mois ou les 2 mois.

CODERST, 1 réunion tous les mois à la Préfecture d'Angoulême.

Communauté de Communes de Cœur de Charente

Commission Enfance et jeunesse

Commission PLUi

Commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable,

Commission patrimoine/culture

Commission : Programme Ressource Eau Potable, 1 réunion régulièrement soit à Saint-Claud, soit à Saint-Fraigne.

PETR :

Commission Ambroisie

Comité de pilotage Villes et Villages Fleuris

Office de Tourisme :

Commission Terra Aventura

Commission Charente en Or

Le Mot Du Maire

Décembre 2019

C'est avec une émotion particulière que je vous retrouve pour l'édition 2019 du Petit Moutonnien afin de vous tenir informé des nouveautés, et des réalisations de cette année.

Celle-ci fut particulièrement difficile avec le congé maladie et le départ de l'agent technique Hervé, que nous avons recruté en 2018 suite à la démission de Sylvain, ainsi que nos déboires avec l'artisan qui devait nous faire la réfection de la toiture du clocher de l'église Saint-Vivien.

Vous trouverez les dernières actualités municipales (travaux, arrêtés, Budget de la Commune ...) ainsi que les manifestations organisées par la Commune.

Un descriptif pour les prochaines élections municipales qui auront lieu le 15 et 22 mars prochain, a été inséré. Toutes les personnes qui désirent se présenter doivent se faire connaître à la mairie.

Pour raisons personnelles j'ai décidé de ne pas me représenter. Je laisse donc ma place de maire.....

Ces deux mandats ont été pour moi des années d'enrichissement personnel.

Gérer une commune en 2019 est devenu très compliqué, le civisme a perdu sa place dans la société au profit d'une explosion d'incivilités.

Je déplore que l'esprit public et la vie publique soient devenus difficiles à vivre et c'est le cas pour de nombreux maires, quelle que soit la taille de leur commune je déplore aussi que des lettres anonymes soient devenues l'exutoire de toutes les rancœurs de personnes que la jalousie et la frustration ont rendues intarissables dans la vindicte et la malveillance.

Je tiens à préciser que mon indemnité de maire est au prorata du nombre d'habitants et je ne touche pas 1000€ par mois.

L'indemnité que je perçois couvre à peine mes frais de déplacements pour les réunions et les commissions auxquelles j'assiste. (voir dernière page)

Nous rappelons à toutes les personnes possédant des bois, des haies bordant les voies communales et les chemins ruraux de bien vouloir les entretenir.

Et nous invitons les personnes qui auraient des conflits de voisinage à les régler entre voisins dans un premier temps et si les problèmes

et les soucis persistent, à venir tout simplement les exposer en mairie

C'est par la parole et le dialogue que les choses avancent... et se règlent bien souvent...

Je me permets de vous rappeler que le secrétariat de la mairie est à votre disposition pour tous renseignements. Les nouveaux arrivants sur la commune sont priés de s'y faire connaître.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver à l'occasion d'un verre de l'amitié pour la nouvelle année le vendredi :

VENDREDI 10 JANVIER 2020
A 18 h 00
à
la Salle des Fêtes.

Pour une question d'organisation, merci de rapporter ou de mettre dans la boîte aux lettres de la mairie le coupon réponse au plus tard le 7 janvier pour confirmer votre présence.



Conditions à remplir pour s'inscrire sur la liste électorale :

Etre majeur, de nationalité française, de jouir de ses droits civils et politiques, de justifier d'une adresse dans la commune, d'y résider depuis 6 mois au moins de façon continue et effective.

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur la liste électorale en se présentant à la mairie, munis d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITE OU PASSEPORT

Suite au dispositif des cartes sécurisées (comme les passeports).

pour renouveler ou faire faire votre carte d'identité, vous pouvez venir chercher les formulaires à la mairie, vous devez prendre rendez-vous à la Mairie de Mansle, Ruffec ou Confolens muni de tous les documents demandés

RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Céline vous accueille au secrétariat de la mairie le mardi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 30.

Tél : 05.45.22.51.22 Courriel : mairie.moutonneau@orange.fr

Site internet de la commune : <http://moutonneau.fr/>

Madame le Maire se tient à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie ou sur rendez-vous.

FERMETURE DE LA MAIRIE DU

VENDREDI 20 DECEMBRE AU 3 JANVIER 2019 INCLUS

BRULAGES DES DECHETS VERTS

Pour rappel, les feux de déchets à l'air libre sont formellement interdits par arrêté préfectoral (n°2016125-I0001 relatif à la prévention des incendies de plein air).

Par dérogation, le brûlage des déchets verts ménagers peut être autorisé en Charente sous condition pendant deux périodes annuelles:

- du 1er mars au 31 mai uniquement entre 10h et 16h30 (heure maximale d'extinction)
- du 1er octobre au 31 décembre uniquement entre 11h et 15h30 (heure maximale d'extinction)

Pour cela, vous devez compléter le document fourni en mairie « **Formulaire spécifique aux conditions dérogatoires de brûlage des déchets verts ménagers** » au moins 5 jours ouvrés à l'avance.

Avant d'allumer un feu, vous devez consulter le message d'information au 05.45.97.61.40.

Service à Aunac sur Charente

Podologue

Madame ROUSSELOT 0545948554

Ostéopathe

Vincent RADIGUET 0637815054

Sophrologue

Marion ASTRUC 0684480448

Kinésithérapeutes

Mr ZARSOZO 0545691043

Maison médicale d'Aunac sur Charente :

05.45.22.24.07

Pharmacie d'Aunac sur Charente :

05.45.22.24.19

Conciliateur : permanence le 4ème lundi de

chaque mois de 14 h à 17 h mairie de Mansle (tél : 5.45.22.20.43) ou prendre rendez-vous au Tribunal de Grande Instance au 05.45.37.11.00

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18

Pompiers avec le portable : 112

Gendarmerie : 17

Urgence médicale : 15

Kinésithérapeutes à Mansle : 05.45.22.51.34

Hôpital de Ruffec : 05.45.29.50.72

Pharmacie de garde : 3237

Electricité dépannage : 09.72.67.50.16

DECHETTERIE D'AUNAC SUR CHARENTE

Tél : 05.45.20.61.45

LUNDI	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00
MERCREDI.	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00
VENDREDI - SAMEDI	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00

PASSAGE DE CALITOM

ATTENTION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019 « LE JOUR DE PASSAGE A CHANGE »

Retrouvez les jours de collecte sur le site CALITOM

jours de collecte « Ma commune » : <https://www.calitom.com/fr/content/16001> (vous pouvez utiliser le lien direct de votre commune)

UN PROJET COMMUN POUR CONSTRUIRE LE TERRITOIRE A L'HORIZON 2035



Du Diagnostic au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)...

Engagée depuis le 6 juillet 2017, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Cœur de Charente se poursuit. Suite à la mise en exergue des atouts et faiblesses du territoire dans le cadre du diagnostic, le PLUi est entré dans sa phase Projet avec la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Dans un premier temps, les enjeux du territoire ont été identifiés et hiérarchisés (le développement économique, la diversification du parc de logements, la limitation de la consommation d'espace, la préservation des espaces naturels, la valorisation de l'agriculture...); cette étape a été primordiale car c'est sur la base de ce travail qu'est construit le PADD. Ainsi, dans un second temps, les objectifs et les orientations d'aménagement ont été rédigés. Ces orientations seront ensuite traduites réglementairement dans le plan de zonage, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Qu'est-ce que le PADD ?

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi. C'est un document politique qui exprime le projet global de la Communauté de communes visant à répondre aux besoins du territoire sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il définit des orientations générales concernant notamment le développement économique, l'habitat, les transports et les déplacements, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Non hiérarchisées, complémentaires et indissociables, les orientations inscrites dans le PADD se combinent dans l'objectif d'assurer un développement cohérent du territoire. Chaque orientation devra être traduite dans les documents opposables lors des demandes d'autorisations d'urbanisme (règlement, OAP).

Les grands axes du PADD

La Communauté de communes a choisi d'organiser son PADD autour de quatre grandes volontés :

- maintenir et développer une économie locale dynamique, primordiale pour l'attractivité du territoire, notamment démographique. Cœur de Charente souhaite affirmer sa volonté de proposer des possibilités d'implantation tant pour les entreprises que pour des activités touristiques, en s'inscrivant dans une démarche durable.
- assurer une croissance démographique en apportant des conditions d'accueil de qualité, en termes d'habitat notamment.
- consolider la vie de proximité à travers, aussi bien le maintien des pôles de services et d'équipements, que la facilitation des déplacements au sein du territoire et vers l'extérieur ;
- mettre en valeur l'agriculture, activité économique gestionnaire de l'espace rural, l'environnement naturel et les paysages, atouts indéniables du territoire.

Où en sommes-nous ?

Depuis le mois d'avril, les élus, accompagnés par divers acteurs du territoire (Services de l'Etat, Chambres consulaires, Associations, Population...) ont travaillé ensemble à établir des orientations d'aménagement cohérentes à l'échelle du territoire mais aussi compatibles avec les règles nationales et les documents Cadres (comme le Schéma de Cohérence Territoriale). Celles-ci ont été présentées lors de trois réunions publiques au début du mois de novembre et débattues dans les conseils municipaux de chaque commune. Un conseil communautaire, prévu le 12 décembre 2019, validera l'ensemble du document.

Comment participer ?

- > Rendez-vous sur le site internet de Cœur de Charente : <https://www.coeurdecharente.fr/>
- > Retrouvez les articles dans les bulletins communaux et la lettre communautaire
- > Découvrez les contenus grâce à l'exposition itinérante
- > Déposez vos contributions au sein du registre mis à votre disposition dans chaque commune

Projet pédagogique

Les enfants participent aussi à la construction de leur territoire. Durant toute la procédure d'élaboration, les classes du territoire participent au projet. Le cabinet d'études Cittanova qui accompagne Cœur de Charente propose aux élèves de se projeter en imaginant leur commune en 2035. Après les élèves de l'école publique d'Aigre, cette année, ce sont deux classes de l'école publique de Mansle qui participent à l'aventure.

Boutade d'un de nos administrés sur les différents axes du PADD du PLUi

Entreprise : Nous n'avons pas beaucoup d'entreprises à Moutonneau, donc c'est difficile pour nous. Puis-je suggérer que, une jour chaque semaine, Jacky donne des leçons, par exemple : conduire une moissonneuse-batteuse.

Le tourisme : La Passerelle, demandons à l'UNESCO pour faire un site d'intérêt public de la passerelle, parce qu'elle a plus de 50 ans.

L'intégration et l'accueil : Il est possible de mettre les deux ensemble.

Si on utilise l'autre côté de la passerelle (île de Mou tonneau) comme un terrain de camping ou un lieu pour les gens du voyage, chaque soir Madame le Maire pourrait aller dire bonsoir.

L'agriculture et la diversification : Il y a trop de maïs !!!!! Un an sur deux Jacky changera le maïs avec les tulipes !!!! Elles sont très jolies.

Et voilà !!!! Nous avons fait toutes les choses que le PADD a demandé !!!!!!!!!

LA COMMUNE TIENT A REMERCIER LES BENEVOLES QUI OEUVRENT POUR LE BIEN DE LA COMMUNE, AINSI QUE CEUX QUI PRETENT DU MATERIEL GRATUITEMENT.

ETAT CIVIL ANNEE 2019

Mariage :

Marion BOURGET et Florian BEAU le 10 août 2019.

Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés ainsi qu'à leur famille respective.

Naissances :

Marius CHOLEWKA MARMANDE né le 17 février 2019.

Zoé BEAU née le 14 mars 2019.

Nous renouvelons toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

Décès :

Simone BERTRAND, décédée le 1er juin 2019 à Val de Bonnieure.

Monique MILLET, décédée le 29 juin 2019 à Saint-Michel.

Robert BERNARD, ancien maire, décédé le 2 août 2019 à Mansle.

Claude LAROZE, décédée le 23 septembre 2019 à Paris.

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.



TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueillir au maximum 50 personnes.

Habitants de la Commune : 50.00 €

Habitants hors Commune : 75.00 €

Association de la Commune : 1 location gratuite par an (les autres manifestations seront au tarif des habitants de la commune)

Associations hors commune : 75.00 €

Du 1^{er} octobre au 30 avril : 25.00 € de chauffage à toutes les personnes ou associations qui loueront la salle.

Un chèque de caution de 500.00 € et une attestation d'assurance seront obligatoires.

ARRETES DE LA COMMUNE

DIVAGATION DES CHATS ET DES CHIENS :

La divagation des chats et des chiens est réglementée sur la commune, arrêté du 4 juillet 2017.

DEPOT D'ORDURES SUR LA COMMUNE :

Tout dépôt non autorisé d'ordures ménagères est formellement interdit sur l'ensemble du territoire de la commune en dehors des jours de collecte. Sortir ses poubelles la veille au soir ou le matin de bonne heure, arrêté du 24 octobre 2017.

L'ILE DE MOUTONNEAU :

Les manifestations, les pique-niques familiaux, et les rassemblements de toutes sortes sont réglementés sur l'ensemble du site de l'île de Moutonneau, pour toutes manifestations, pique-niques, ou rassemblements supérieurs à 15 personnes une autorisation écrite est à demander en mairie., arrêté du 19 avril 2018.

REUNION PUBLIQUE

La commune a décidé de mettre en place des réunions publiques, cette année deux ont été programmées :

- 4 juin 2019 (avec une participation de 31 personnes)
- 10 septembre 2019 (seulement 20 personnes présentes).

Cette initiative citoyenne a pour but d'expliquer les choix et les problématiques que la commune peut rencontrer tout au long de l'année et de les résoudre avec des solutions qui peuvent être apportées par les administrés.

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES 2019

Budget Fonctionnement	2018	2019	Réalisé en 2019
Dépenses	109 567,44	111 854,41	
Recettes	109 567,44	111 854,41	
Budget Investissement	2018	2019	Réalisé en 2019
Dépenses	23 304,00	28 354,12	
Recettes	23 304,00	28 354,12	

Comme vous pouvez le constater le budget de la Commune est en net augmentation du à une gestion rigoureuse.

Les travaux prévus en investissement n'ont pas été réalisés, comme la réfection de la toiture du clocher de l'église Saint-Vivien (après entente avec les différents propriétaires des terrains entourant l'église, c'est au tour de l'artisan de nous faire « faux bond », ceux la tisanerie (cuisine) de la salle des fêtes, débiteront début janvier 2020. A cause de cet artisan, les travaux prévus au FDAC 2019 et 2020 (réfection des voies et des chemins de la commune) ne pourront pas être réalisés.

Un devis pour de l'enrobé à froid sera demandé au printemps afin que l'agent technique puisse entretenir les voies de la commune ainsi que les chemins ruraux.

Par contre d'autres ont été réalisés en interne : aménagement d'une cour devant le logement communal, aménagement du carrefour (marquage au sol) rue de la passerelle et de la rue de la métairie, réfection des buses rue de la métairie qui étaient bouchées.

LES PROJETS POUR 2020

Réfection de la toiture du clocher de l'église Saint-Vivien

Aménagement de la tisanerie de la salle des fêtes (début de travaux 2ème quinzaine de janvier).

Fin de l'aménagement devant le logement et le carrefour rue de la passerelle et de la métairie.



PASS' CHARENTE TRANSPORT

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le Département de la Charente met en place le pass' Charente transport. Si vous êtes âgé (e) de plus de 70 ans et que vous vivez sur le territoire charentais (hors Grand Angoulême et Grand Cognac), vous pouvez recevoir gratuitement à votre domicile le Pass' Charente transport. Vous pouvez en faire la demande à la mairie.

PROJET EOLIEN D'AUNAC-SUR-CHARENTE ET DE MOUTONNEAU



La société Aalto Power, producteur français d'électricité à partir de sources renouvelables, évalue actuellement la faisabilité d'un projet éolien sur les communes d'Aunac-sur-Charente et de Moutonneau.

Les études techniques, environnementales et paysagères sont en cours et sont menées par des bureaux d'études spécialisés. Le secteur étudié pour ce projet est délimité au nord par les lieux-dits la Garenne de Bayers et le Quérignou, et, par la Combe Bois Blé et les Grandes Combes au sud.

La loi prévoit une distance minimale des éoliennes aux habitations de 500 mètres. Cependant, grâce à la concertation avec les Maires et conseillers municipaux, c'est une distance d'au moins 700 mètres aux habitations qui sera respectée pour ce projet.

Le groupe AALTO POWER, société française détenue à 49,9% par la Caisse des Dépôts (public) et le groupe Aiolos, a été créé en 2006. Expert des énergies renouvelables, la société développe, construit et exploite des parcs éoliens dans toute la France et notamment en Nouvelle Aquitaine.

Aujourd'hui, Aalto Power compte 11 parcs éoliens pour une puissance d'environ 120 MW.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Aalto Power :

contact@alltopower.fr .

ELECTIONS MUNICIPALES

Le 15 et le 22 mars 2020

Conditions d'éligibilité pour être candidat :

Être de nationalité française ou ressortissant (e) européen (e)

Avoir 18 ans révolus le jour du scrutin

Être inscrit sur la liste électorale au 1er janvier de l'année de l'élection

Avoir satisfait ses obligations militaires (service militaire ou JAPD)

Dépôt des candidatures :

Les dates légales de dépôt des dossiers en préfecture seront communiquées prochainement. « Généralement, les échéances de fin de dépôt de dossier de candidature se font à 2 semaines du premier tour ».

L'ouverture de la période électorale arrive peu de temps après – environ 10 jours avant le premier tour. Cette période délimite clairement les règles de communication : des emplacements d'affichage, à la date (limite) d'installation de la commission de propagande.

J-1 du premier tour, à minuit, soit le samedi 0h précédent le dimanche du vote : interdiction formelle de toute communication par les équipes déclarées.



PRESENCE VERTE CHARENTE

Présence Verte Charente vous propose pour le service de livraison de repas, une cuisine équilibrée et savoureuse, avec des menus élaborés par une diététicienne.

Nous livrons à domicile sur tout le territoire de la Charente, nos repas sont prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Nous vous proposons plusieurs formules dont certaines ont le choix entre deux menus ainsi que des formules adaptées : pauvre en sel, pauvre en sucre, pauvre en sucre sel graisse, mixé, ...

Ce sera toujours le/la même livreur (se) qui viendra à domicile ce qui favorise ainsi une relation de confiance, ce sont des acteurs essentiels au maintien social. Ils apportent attention, bienveillance et écoute à nos clients.

Présence Verte Charente vous propose pour le service de bricolage / jardinage des interventions sur tout le département avec le matériel propre à la structure.

Nos salariés sont en CDI sur cette activité, ils sont expérimentés et diplômés.

Nous intervenons pour un minimum de deux heures. Le devis est gratuit.

Nos services sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, que vos besoins soient temporaires ou régulier.

PRÉSENCE VERTE CHARENTE
Services à la personne
sur tout le département de la Charente

Ensemble, améliorons votre quotidien !

Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés

JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.

www.presencevertecharente.fr

msa SERVICES

URBANISME

Tous travaux est soumis à déclaration à la DDT.

Déclaration Préalable est obligatoire pour des petits travaux (ravalement de façade, changement de toiture, changement des menuiseries, volets, toute construction inférieure ou égale à 20 m², etc...

Déclaration préalable de travaux est nécessaire pour la construction d'un mur si la hauteur du mur est supérieure ou égale à 2 mètres.

Permis de construire ou de démolir

Un permis de démolir est exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction : relevant d'une protection particulière (par exemple, secteur protégé par un plan local d'urbanisme, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques)

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une piscine découverte de plus de 100 m², ou sans condition de superficie, une piscine dont la couverture dépasse 1,80 m de hauteur. En dessous, une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

Un permis de construire est obligatoire si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (par exemple, construction d'une véranda ou d'un garage, surélévation de votre maison).

Un permis de construire est obligatoire en cas de changement de destination de votre construction si vos travaux s'accompagnent d'une modification : de la structure porteuse, ou de la façade de votre construction (par exemple, création de porte, fenêtre).

AGENT TECHNIQUE

Comme vous avez pu le constater tout au long de cette année, nous avons eu des déboires avec nos agents techniques.

Hervé, l'agent que nous avons recruté l'année passée après le départ de Sylvain, a été en arrêt maladie pendant 2 mois, en congé un mois, et mis à sa demande en disponibilité pour un an.

Nous avons du recruter en urgence, se sont succédés au cours de l'été Mickael, Erwan, et David que nous avons pris en contrat aidé par l'état en CUI-PEC, mais qui malheureusement, a eu un accident domestique au bout de 15 jours et nous avons été contraint de faire une rupture de contrat.

Début septembre, nous avons reçu la candidature de Mathieu CUSSAGUET qui recherchait un poste d'agent technique et après entretien, la commune a décidé de le recruter à raison de 20 h hebdomadaires.



Mathieu dans l'atelier communal, qui a tout réorganisé l'intérieur et sur tout fait des tours à la déchetterie.

MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE

- ⇒ Cérémonie des vœux de la commune 2019
- ⇒ Cérémonie du 8 mai 2019
- ⇒ Le Repas des Voisins, initialement prévu sur l'île de Moutonneau a eu lieu le 1er septembre 2019 dans la salle des fêtes, à cause du mauvais temps.
- ⇒ Cérémonie du 11 novembre 2019
- ⇒ Le repas des Aînés a eu lieu le dimanche 1er décembre 2019

Cérémonie des vœux de la Commune 2019

Présence de Madame Nicole BONNEFOY



Mr Christian CROIZARD,
Maire de Mansle ,
Mr Didier BERTRAND ,
Maire de Puyréaux .



~~~~~

Avec un remerciement pour nos amis anglais, qui ont perdu des proches pour avoir participé à cette guerre et qui sont toujours présents lors de nos cérémonies commémoratives.

### Cérémonie du 8 mai 2019 sous la pluie



### Cérémonie du 11 novembre aussi sous la pluie



### Repas des Aînés

Nos Aînés ont été gâtés cette année avec un menu pré paré par le traiteur Stéphane DUMONT, et comme d'habitude Madame le Maire avait fait une jolie table.

